

EMPIRE CHÉRIFIEN
 Protectorat de la République Française
 AU MAROC

Bulletin Officiel

ABONNEMENTS:

	MAROC	FRANCE et Colonies	ÉTRANGER
3 MOIS	4.50	6 fr.	7 »
6 MOIS	8 »	10 »	12 »
1 AN	15 »	18 »	20 »

ON PEUT S'ABONNER:

A la Résidence de France, à Rabat,
 à l'Office du Gouvernement Chérifien à Paris
 et dans tous les bureaux de poste.
 Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.

ÉDITION FRANÇAISE
Hebdomadaire

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
 Résidence Générale de France à Rabat, Maroc!

Pour les abonnements et les annonces, s'adresser
 à la Direction du *Bulletin Officiel*.

Les mandats doivent être émis au nom de M. le
 Trésorier Général du Protectorat.

PRIX DES ANNONCES:

Annonces judiciaires (la ligne de 34 lettres,
 et légales corps 8. **0.50**

Sur 4 colonnes:

Annonces et avis divers (les dix 1^{res} lignes, la ligne. **0.60**
 les suivantes, — **0.50**

Pour les annonces réclames, les conditions
 sont traitées de gré à gré.

Réduction pour les annonces et réclames
 renouvelées.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats pour toute la zone du Protectorat Français de l'Empire Chérifien doivent être obligatoirement insérées au " Bulletin Officiel " du Protectorat.

SOMMAIRE

	PAGES
1. — Lettre du Ministre de la Guerre au Commissaire Résident Général relative à la belle conduite au feu des Troupes Marocaines.	97
PARTIE OFFICIELLE	
2. — Ordre du 3 Mars 1915.	98
3. — Arrêté Viziriel du 20 Février 1915 portant nomination dans le personnel administratif de la zone française de l'Empire Chérifien.	98
4. — Tableau d'avancement du personnel du Corps des Interprètes civils de la zone française de l'Empire Chérifien, pour l'année 1915.	98
5. — Arrêté Viziriel du 20 Février 1915 portant nomination dans le personnel des Interprètes civils de la zone française de l'Empire Chérifien.	98
6. — Extraits du « Journal Officiel » de la République Française.	99
PARTIE NON OFFICIELLE	
7. — Situation politique et militaire du Maroc à la date du 6 Mars 1915.	106
8. — Services de l'Agriculture. — Note sur la situation agricole au 1 ^{er} Mars 1915.	106
9. — Direction des Travaux Militaires. — Note sommaire sur les travaux en cours.	107
10. — Annonces et avis divers	110

nominations dans la Légion d'Honneur d'Officiers et Chef indigène et conférant la Médaille Militaire à des hommes de troupe du Régiment de Tirailleurs Marocains.

« Paris, le 21 février 1915.

« Pour le Ministre et par son ordre,

« Le Lieutenant-Colonel, Chef du Cabinet,

« BUAT. »

ORDRE N° 614 D

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la Décision Ministérielle n° 12.285 K, du 8 août 1914, le Général Commandant en Chef a fait à la date du 11 février, dans l'Ordre de la Légion d'Honneur, les promotions suivantes :

CHEVALIERS

M. BAYARD (G.-A.-L.), Capitaine au Régiment de Tirailleurs Marocains.

« Excellent et brave Officier qui figurait au Tableau de concours de 1914. A reçu 5 blessures le 14 septembre. »

M. DE MARES DE TREBONS, Lieutenant au Régiment de Tirailleurs Marocains.

« Officier d'une bravoure et d'un dévouement à toute épreuve. S'est distingué en toutes circonstances, et en particulier le 16 septembre, par son attitude superbe au feu. »

**LETTRE DU MINISTRE DE LA GUERRE
 AU COMMISSAIRE RÉSIDENT GÉNÉRAL**

relative à la belle conduite au feu des Troupes Marocaines

« Le MINISTRE DE LA GUERRE

à Monsieur le Général LYAUTEY, Résident Général de France au Maroc, RABAT.

« Je m'empresse et suis heureux de vous adresser l'extrait ci-joint de l'Ordre n° 614 D, que vient de me transmettre le Général Commandant en Chef, portant

M. BOUALEM BEN HAMADI (matricule 1192), Khalifa Srir au Régiment de Tirailleurs Marocains.

« Chef Marocain dévoué, zélé et animé du meilleur esprit. S'est signalé par sa bravoure à toutes les affaires auxquelles il a pris part depuis le début de la campagne et exerce la plus grande influence sur ses hommes. Figurait au tableau de 1914 pour faits de guerre au Maroc. »

A la même date, le Général Commandant en Chef a conféré la Médaille Militaire aux militaires dont les noms suivent :

PINELLI (J.-N.) (matricule 4193), Adjudant au Régiment de Tirailleurs Marocains.

« Excellent et ancien sous-officier, d'un courage et d'un dévouement absolus. Grièvement blessé en septembre, a rejoint le front aussitôt guéri et s'est de nouveau signalé par sa brillante attitude au feu. »

KADDOUR BEN MOHAMED (matricule 510), soldat de 1^{re} classe au Régiment de Tirailleurs Marocains.

« Excellent soldat, d'une bravoure et d'un dévouement à toute épreuve. Blessé gravement au début de septembre, a rejoint le front aussitôt guéri et n'a cessé de se signaler depuis en toutes occasions. »

Au Grand Quartier Général, le 12 février 1915.

JOFFRE.

PARTIE OFFICIELLE

ORDRE DU 3 MARS 1915

Le RESIDENT GENERAL, COMMANDANT EN CHIEF, ayant télégraphié au Général JOFFRE, Commandant en Chef les Armées du Nord et de l'Est, pour le remercier du haut témoignage qu'il avait bien voulu donner aux Troupes Marocaines en les passant en revue et en décorant de sa main le Lieutenant-Colonel POEYMIRAU, en a reçu la réponse suivante qu'il est heureux de porter à la connaissance de tous :

« Grand Quartier Général, le 2 Mars.

« J'ai été heureux de passer en revue régiment marocain qui, depuis son arrivée en France, a donné preuves remarquables de sa vaillance, de son aptitude à la guerre en Europe, de sa discipline et s'est placé au meilleur rang parmi troupes indigènes. Je saisis cette occasion de vous remercier du concours plein d'abnégation que

« le Maroc a donné à la Métropole et qui nous a été précieux. Vous prie transmettre également mes remerciements à SA MAJESTÉ LE SULTAN.

« JOFFRE. »

Fait à Rabat, le 3 Mars 1915.

*Le Commissaire Résident Général,
Commandant en Chef,*

LYAUTEY.

ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 20 FÉVRIER 1915 portant nomination dans le Personnel Administratif de la zone française de l'Empire Chérifien

Par Arrêté du Grand Vizir, en date du 5 Rebia II 1333 (20 février 1915),

M. PHILIBEAUX, Félix, Marcel, est nommé Rédacteur de 5^e classe de l'Administration civile Chérifienne, à compter du jour de sa mise à la disposition de la dite Administration.

TABLEAU D'AVANCEMENT du Personnel du Corps des Interprètes Civils de la zone française de l'Empire Chérifien, pour l'année 1915

Vu l'avis émis, le 27 janvier 1915, par le Conseil d'Administration du personnel des Interprètes,

En exécution des dispositions de l'article 10 de l'Arrêté Viziriel du 4 Djoumada el Oula 1331 (12 Mai 1913).

Est inscrit au tableau d'avancement pour l'année 1915,

Pour l'emploi d'Interprète auxiliaire de 2^e classe,

M. MERAD ABDERRAHMAN BEN ABDELKADER, Interprète auxiliaire de 3^e classe.

Rabat, le 7 février 1915.

Vu et arrêté le présent tableau d'avancement,

*Le Secrétaire Général du Protectorat,
Président du Conseil d'Administration,*

DE TARDE.

ARRÊTÉ VIZIRIEL DU 20 FÉVRIER 1915 portant nomination dans le Personnel des Interprètes Civils de la zone française de l'Empire Chérifien

Par Arrêté Viziriel, en date du 5 Rebia II 1333 (20 février 1915),

M. MERAD ABDERRAHMAN BEN ABDELKADER, Interprète auxiliaire de 3^e classe, est nommé Interprète auxiliaire de 2^e classe.

EXTRAITS DU « JOURNAL OFFICIEL »
de la
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Guerre

Le Ministre de la Guerre,
Vu le décret du 13 août 1914,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Sont inscrits aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire, les militaires dont les noms suivent :

LÉGION D'HONNEUR

Pour officier

(Pour prendre rang du 30 janvier 1915)

M. Niessel (H.-A.), colonel commandant le 9^e régiment de marche de zouaves : gravement malade, a rejoint son régiment, le 20 septembre. Toujours sur la brèche, a fait œuvre de chef et a su obtenir de ses troupes un rendement absolument remarquable. C'est en allant sur place faire exécuter les ordres si clairs qu'il donne, qu'il a été blessé, le 21 novembre ; revenu dès le 5 janvier incomplètement guéri, a donné à ses officiers et à ses hommes une impulsion nouvelle.

MÉDAILLE MILITAIRE

(Pour prendre rang du 26 janvier 1915)

Ahmed ben Mahdani, n° matricule 463, soldat au régiment de tirailleurs marocains : s'est signalé par son entrain et son courage dès son arrivée au front. S'est présenté comme volontaire au cours d'une reconnaissance de jour pour se rapprocher des tranchées allemandes. Blessé au cours de cette mission périlleuse, a, malgré une fracture au bras, rapporté son arme et fourni des renseignements précis.

Mohamed ben Lahfied, n° matricule 2032, soldat au régiment de tirailleurs marocains : soldat brave et énergique. Blessé une première fois le 2 septembre, a continué, dès son retour au front, à donner l'exemple du dévouement et du mépris du danger. Blessé gravement le 9 décembre d'un éclat d'obus, a dû subir l'amputation du bras.

Najem Ould Tahar, n° matricule 202, soldat au régiment de tirailleurs marocains : brave soldat, se faisant partout remarquer par son entrain et sa bravoure. Gravement blessé le 25 décembre, encourageait ses camarades qui s'empressaient autour de lui en leur disant : « J'aurais voulu tomber dans les tranchées allemandes ».

Bouchalib ben Aomar, n° matricule 346, soldat au régiment de tirailleurs marocains : superbe soldat, blessé une première fois le 9 septembre, a continué, dès son retour au front, à se faire remarquer par sa bravoure et sa belle attitude au feu. Cité à l'ordre de l'armée pour sa brillante conduite. Grièvement blessé le 25 décembre.

Mohamed ben El Hachemi, n° matricule 1210, soldat au régiment de tirailleurs marocains : excellent soldat, s'est fait remarquer, depuis le début des opérations, par sa bravoure et son dévouement. Grièvement blessé d'un éclat d'obus le 25 décembre, continuait à encourager ses camarades, a refusé de se laisser emporter, demandant à rester pour voir ses compagnons marcher à l'assaut.

Le Ministre de la Guerre,
Vu le décret du 13 août 1914,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Sont inscrits aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire les militaires dont les noms suivent :

LÉGION D'HONNEUR

Pour officier

(Pour prendre rang du 7 février 1915)

M. Burckardt (Jules), chef de bataillon au 3^e régiment de zouaves : a été très grièvement blessé au combat du 8 septembre 1914 ; depuis le commencement de la campagne de France, n'a cessé de faire preuve des plus belles qualités militaires, sang-froid, décision et énergie ; est tombé grièvement atteint, donnant l'exemple de la plus belle bravoure à sa troupe en l'entraînant en avant.

M. de Ligny, chef de bataillon au 7^e régiment de marche de tirailleurs algériens : a commandé de la manière la plus brillante son bataillon le 30 août et pendant les combats des 1^{er}, 6, 7, 8 et 9 septembre. Pendant ces derniers combats, a fait preuve d'autant de décision que de sang-froid et de belle bravoure en se mettant à la tête d'une contre-attaque à la baïonnette qu'il a menée avec la plus grande énergie, poussant jusque sur l'ennemi qu'il a rejeté en arrière des lignes où ce dernier était parvenu à prendre pied. Le 9 septembre, chargé de défendre une position sous un feu des plus violents, a mené la lutte avec la plus grande vigueur, ne cessant de donner à sa troupe l'exemple d'un mépris complet du danger jusqu'au moment où il tombait grièvement blessé, atteint de cinq blessures.

Le Ministre de la Guerre,
Vu le décret du 13 août 1914,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Sont inscrits aux tableaux spéciaux de la Légion d'honneur et de la Médaille militaire les militaires dont les noms suivent :

LÉGION D'HONNEUR

Pour officier

(Pour prendre rang du 10 février 1915)

M. Poeymirau (J.-F.-A.-H.), lieutenant-colonel commandant le régiment de tirailleurs marocains : chargé, le 13 janvier, de reprendre avec son bataillon une position enlevée le 12 par l'en-

nemi, a conduit son attaque avec entrain et a repris, malgré la violence du feu, près de la moitié des tranchées perdues. Coupé de la brigade par une forte contre-attaque de l'ennemi, a manœuvré de manière à contenir l'ennemi et y a réussi. Chef de corps de premier ordre, plein de bravoure et d'entrain.

M. Chalanqui-Beuret (L.-M.-V.), lieutenant-colonel, commandant le 3^e régiment de marche de chasseurs d'Afrique : brillant cavalier, plein d'allant et d'entrain, commandant parfaitement son régiment et ayant donné des preuves incontestables de sa bravoure, de son sens tactique et de son esprit de décision.

Pour chevalier

(Pour prendre rang du 10 février 1915)

M. Bourdillon (G.-L.), capitaine au 3^e régiment de marche de chasseurs d'Afrique : excellent officier de cavalerie, intelligent, calme, énergique. Outre ses campagnes d'Algérie, a été, à trois reprises différentes, au Maroc, a assisté à plusieurs affaires et n'a mérité que des éloges pour sa brillante conduite au feu. S'est acquis de nouveaux titres dans la campagne actuelle.

M. de Ranst de Berchem de Saint-Brisson (A.-P.-H.-J.), capitaine au 3^e régiment de marche de chasseurs d'Afrique : s'est fait remarquer par la façon brillante dont il a conduit son escadron dans plusieurs colonnes au Maroc. S'est acquis de nouveaux titres dans la campagne actuelle.

M. Duvelloy (G.-A.-H.), vétérinaire-major de 2^e classe au 3^e régiment de marche de chasseurs d'Afrique : très bon vétérinaire, bien élevé, intelligent, dévoué, aimant son métier et le connaissant bien. Ancien de services, ayant fait campagne au Maroc. S'est acquis de nouveaux titres dans la campagne actuelle.

M. de Segonzac (E.-M.-R.), lieutenant de réserve au régiment de tirailleurs marocains : d'une vigueur exceptionnelle, d'une bravoure et d'un sang-froid remarquables, toujours prêt à marcher et à payer de sa personne et ayant une grande influence sur les indigènes. Le 8 janvier, a assuré, pendant toute la journée et toute la nuit, son service d'agent de liaison, avec un zèle et un dévouement inlassables. Le 10, a été blessé d'un éclat d'obus en exécutant une mission sur un terrain découvert et soumis à un feu violent d'artillerie. A refusé d'interrompre son service et a donné à tous un bel exemple de dévouement et de ténacité.

MÉDAILLE MILITAIRE

(Pour prendre rang du 10 février 1915)

Lasfargue (Fernand), adjudant-chef au régiment de tirailleurs marocains (matricule 3000) : marchant avec son chef de bataillon, à la colonne d'attaque du centre, le 8 janvier, s'est lancé un des premiers sur les tranchées ennemies, sous une fusillade et une canonnade intenses, donnant le plus bel exemple de courage. S'est multiplié toute la journée sous le feu pour l'organisation de la position conquise. A fait quatre prisonniers.

Combes (Gabriel), adjudant au régiment de tirailleurs marocains (matricule 27) : sous-officier d'un courage et d'un caractère remarquables. Le 13 janvier, a sauté dans une tranchée allemande où il s'est installé avec sa section, et a tenu pendant cinq heures contre toutes les contre-attaques ennemies, sous un bombardement violent. Se trouvant isolé et obligé de se replier par suite du recul des troupes qui se trouvaient à sa droite et à sa gauche, s'est dégagé à la baïonnette en infligeant des pertes à l'ennemi.

Simoni (F.-M.), sergent au régiment de tirailleurs marocains (matricule 3504) : sous-officier extrêmement brave et hardi, méprisant le danger, communiquant aux hommes son entrain et sa confiance dans les moments les plus critiques. S'est signalé aux affaires du 8 et du 13 janvier. Grièvement blessé le 13.

Coulosum (Yves), sergent-major au régiment de tirailleurs marocains (matricule 5524) : sous-officier modèle, d'un dévouement absolu, d'un courage à toute épreuve. Blessé le 7 septembre, a rejoint le régiment dès le début d'octobre, et depuis lors n'a cessé de se signaler. Le 13 janvier, a entraîné ses hommes à l'assaut avec une bravoure superbe. Est tombé grièvement blessé.

Deroussis (Eugène), caporal au régiment de tirailleurs marocains (matricule 6681) : son chef de section ayant été tué, a pris le commandement de cette fraction et l'a entraînée à l'assaut en s'écriant : « Maudit soit l'Allemand ! En avant ! » et a contribué à refouler l'ennemi. A été grièvement blessé au cours de l'affaire avait déjà été blessé deux fois au feu sans se faire panser.

Geoffroy (A.-A.), adjudant-chef au 3^e régiment de marche de chasseurs d'Afrique (matricule 30) : homme de devoir, animé d'un très bon esprit, a été chef de peloton parfait, puis adjudant de toute confiance, qui rend actuellement les meilleurs services, 14 compagnies, dont 2 ans 9 mois en guerre.

Bazin (L.-E.), cavalier de 1^{re} classe au 3^e régiment de marche de chasseurs d'Afrique (matricule 2674) : a été blessé le 9 août d'une balle qui lui a traversé le poignet. A peine guéri, a rejoint son escadron.

(Pour prendre rang du 11 février 1915)

Duré (Louis), adjudant au régiment de marche du 8^e tirailleurs (matricule 587) : a fait preuve des plus belles qualités militaires en appuyant avec sa section le mouvement d'attaque de sa compagnie, le 21 septembre 1914. A été très grièvement blessé d'une balle dans le ventre.

Hassin ben Ahmed ben Aleïa, sergent au régiment de marche du 8^e tirailleurs (4^e tirailleurs) (matricule 1431) : le 21 septembre, blessé une première fois, est resté à la tête de ses hommes malgré un feu très meurtrier et a réussi à regrouper, dans le mouvement de repli de la compagnie, une vingtaine de tirailleurs. A été blessé une seconde fois plus grièvement. Guéri, demande à revenir immédiatement à la compagnie.

Salah ben Hadj, clairon au régiment de marche du 8^e tirailleurs (4^e tirailleurs) (matricule 6521) : a déjà été proposé au titre du Maroc à la suite du combat du 4 août 1914 pour le motif suivant : « est resté sur la position pendant le repli de la section jusqu'à ce que l'ordre lui fût donné de se retirer. Quelques instants après, est allé chercher sous le feu un sergent français grièvement blessé (cuisse brisée). A été blessé lui-même en le rapportant et n'est allé se faire panser qu'après avoir mis le sergent à l'abri des balles marocaines ». A continué à faire preuve du plus grand courage dans la campagne de France.

Mohamed ben Fredj Derdouri, clairon au régiment de marche du 8^e tirailleurs (matricule 3541) : a fait preuve du plus grand courage au combat du 22 septembre, où il s'est tenu constamment auprès du commandant de la compagnie. A sonné la charge jusqu'à ce qu'il fût à bout de souffle et n'a cessé de donner le plus bel exemple de bravoure à ses camarades.

Ammar ben Ahmed, soldat de 2^e classe au régiment de marche du 8^e tirailleurs (matricule 1471) : excellent sujet. Blessé le 21 septembre. Revenu sur le front et blessé légèrement de nouveau le 14 janvier.

Rabeau (Henri), sergent au régiment de marche du 8^e tirailleurs (matricule 167) : s'est distingué par son énergie les 21, 22 et 24 septembre 1914. A été blessé le 25 septembre en guidant deux sapeurs du génie dans une ferme. Très bon sous-officier méritant. Est revenu sur le front.

Kervarec (Gaston), sergent au régiment de marche du 8^e tirailleurs (matricule 299) : blessé le 21 septembre 1914. S'est fait particulièrement remarquer au combat. Est revenu sur le front. Très bon sous-officier méritant.

Aunage (D.-P.), caporal au régiment de marche du 8^e tirailleurs (matricule 568) : blessé le 22 septembre d'un éclat d'obus, a conservé le commandement de son escouade qu'il a conduite à l'assaut. Ne s'est fait évacuer que le 23 et est revenu sur le front le 3 décembre.

Ali ben Salah ben Belgacem, soldat de 1^{re} classe au régiment de marche du 8^e tirailleurs (matricule 3747) : blessé au Maroc le 12 mai 1914. Blessé à nouveau le 22 septembre, a rejoint sa compagnie aussitôt guéri. Continue à se comporter à l'entière satisfaction de ses chefs.

Chaabane ben Redjer, soldat de 2^e classe au régiment de marche du 8^e tirailleurs : vieux tirailleur, a fait la campagne de Chine. Blessé le 22 septembre, est revenu sur le front.

M'hamed ben Ferhat el Djehali, sergent au régiment de marche du 8^e tirailleurs (matricule 64) : s'est continuellement distingué depuis le début de la campagne. A fait preuve, à plusieurs reprises, de beaucoup d'énergie et d'une grande autorité sur les hommes ; 12 ans de services, dont 2 ans et demi de Maroc. A pris part à plusieurs affaires au Maroc. Très bon sous-officier.

Lakdar ben Amor Hamrou, soldat de 2^e classe au régiment de marche du 8^e tirailleurs (matricule 3611) : tirailleur d'une bravoure connue de tous. Au cours du combat du 22 septembre, a fait preuve du plus grand courage et du plus grand sang-froid. S'est toujours tenu aux points les plus dangereux, encourageant ses camarades à marcher en avant.

ARMÉE ACTIVE

MUTATIONS

Services spéciaux de l'Afrique du Nord. — Par décision ministérielle du 18 février 1915, M. Brelay, sous-lieutenant au 11^e régiment de dragons (dépôt), est mis hors cadres pour l'encadrement des troupes auxiliaires marocaines (service) (rejoindra le dépôt d'Arles).

Génie. — Par décision ministérielle du 18 février 1915 et par application des dispositions du décret du 12 novembre 1914, l'officier d'administration du génie dont le nom suit est admis à servir pendant la durée de la guerre dans le corps de troupe désigné ci-après :

Avec le grade de lieutenant

M. Demougeot (Claude), officier d'administration de 2^e classe au Maroc occidental. Affecté au 7^e régiment, compagnie 15/3 aux armées.

PROMOTIONS

Infanterie. — Par décret en date du 22 février, sont promus :

Au grade de colonel

Le lieutenant-colonel :

M. Tahon, du 1^{er} régiment étranger (Maroc), en remplacement de M. Braquet, mis hors cadres (mission).

Au grade de lieutenant-colonel

Les chefs de bataillon :

M. Mingasson, du 9^e régiment de marche de zouaves, en remplacement de M. Flocon, retraité.

M. Trestournel, du 6^e régiment de marche de tirailleurs, en remplacement de M. Nayral Martin de Bourgon, promu.

M. Theveney, breveté, du 1^{er} régiment étranger (Maroc), en remplacement de M. Sousselier, promu.

M. Tribalet, hors cadres (service des renseignements) (Maroc), en remplacement de M. Emery, promu.

M. Priou, breveté, hors cadres (Maroc), en remplacement de M. Gladel, promu.

M. Crétin, du 8^e régiment de tirailleurs (Maroc), en remplacement de M. Braquet, promu.

Au grade de chef de bataillon

Les capitaines :

M. Cortade, du 3^e régiment de zouaves, en remplacement de M. Maire, tué à l'ennemi.

M. Hovart, hors cadres (affaires indigènes), en remplacement de M. Grandel, promu.

M. Bernard, du 3^e régiment de tirailleurs (Maroc), en remplacement de M. Chardenet, promu.

M. Giraud, du 8^e régiment de tirailleurs (Maroc), en remplacement de M. Theveney, promu.

M. Pidaut, du 5^e régiment de tirailleurs, en remplacement de M. Crétin, promu.

Au grade de capitaine

Les lieutenants :

(Ancienneté.) M. Mention, du 3^e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Fleuranceau, tué à l'ennemi.

(Choix.) M. Ch. de Houdetot, du régiment de tirailleurs marocains, en remplacement de M. Fuchs, tué à l'ennemi.

(Ancienneté.) M. Guérin, du 7^e régiment de marche de tirailleurs, en remplacement de M. Fleury, tué à l'ennemi.

(Choix.) M. Larcher, du régiment de tirailleurs marocains, en remplacement de M. Millot, tué à l'ennemi.

(Ancienneté.) M. Garbiès, du 3^e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Guinot, tué à l'ennemi.

(Ancienneté.) M. Lafaye, du 3^e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Perrin, promu.

(Ancienneté.) M. Bacqué, du 2^e régiment étranger, en remplacement de M. Gouze de Saint-Martin, promu.

(Choix.) M. François, du 4^e régiment de tirailleurs, en remplacement de M. Petrignani, promu.

(Ancienneté.) M. Savin, du 3^e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Pintiaux, promu.

(Choix.) M. Teyssier Palerme de Savy, du 2^e régiment étranger (Maroc), en remplacement de M. Fischer, promu.

(Choix.) M. Martigny, du 2^e régiment de tirailleurs (Maroc), en remplacement de M. Laplace, promu.

(Ancienneté.) M. Wattecamp, du 4^e régiment de tirailleurs, en remplacement de M. Sommelet, promu.

(Choix.) M. Durand, du 117^e régiment d'infanterie (service géographique) (Maroc), en remplacement de M. Michaud, promu.

Au grade de lieutenant

Les sous-lieutenants :

- M. Carles, adjudant-chef au 2^e régiment étranger (Maroc).
 M. Borgis, adjudant-chef au 2^e régiment de tirailleurs (Maroc).
 M. Salomé, adjudant-chef au 2^e régiment étranger (Maroc).

Cavalerie. — Par décret du Président de la République, en date du 22 février 1915, rendu sur la proposition du Ministre de la Guerre, sont nommés dans la cavalerie, aux grades et emplois désignés ci-après :

Au grade de lieutenant-colonel

M. Toulat, chef d'escadrons, hors cadres (missions, Tanger), en remplacement de M. de Bodin de Galémbert, promu.

M. Dupertuis, chef d'escadrons au 1^{er} régiment de marche de chasseurs indigènes, en remplacement de M. de Gondrecourt, promu.

M. Soulé, chef d'escadrons, breveté, au 1^{er} régiment de marche de chasseurs d'Afrique, en remplacement de M. Lavigne-Delville, mis hors cadres (état-major).

Au grade de chef d'escadrons

M. Michelberger, capitaine au 3^e régiment de marche de chasseurs d'Afrique, en remplacement de M. Ethis de Corny, promu.

M. Caussé, capitaine au régiment de marche de chasseurs indigènes, en remplacement de M. Lecomte (limite d'âge).

M. Moog, capitaine au 5^e régiment de spahis, en remplacement de M. Guintini (limite d'âge).

M. Herchet, capitaine au 4^e régiment de spahis, en remplacement de M. Hanier, retraité.

Au grade de capitaine

(Ancienneté.) M. du Cor de Duprat de Damrémont, lieutenant au 2^e régiment de spahis, en remplacement de M. de Guillebon, promu.

(Choix.) M. Panquillot, lieutenant au régiment de chasseurs indigènes, en remplacement de M. Frénais de Coutard, promu.

(Choix.) M. Burnol, lieutenant, hors cadres (troupes auxiliaires marocaines), en remplacement de M. de Lescazes, promu.

(Choix.) M. Lebrun, lieutenant au 2^e régiment de spahis, en remplacement de M. Rupied, classé état-major particulier (service d'état-major).

(Choix.) M. Richard, lieutenant à l'escadron sénégalais du Maroc, en remplacement de M. Lestapis, classé état-major particulier (service d'état-major).

Au grade de sous-lieutenant

M. Fierstein, sous-lieutenant à titre temporaire (service aéronautique).

M. Bidal, adjudant-chef au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique.

M. Chevaenaz-Paul, adjudant au 1^{er} régiment de chasseurs d'Afrique.

M. Roig, adjudant au 2^e régiment de spahis.

M. de Masson d'Autume, adjudant au 3^e régiment de spahis.

M. Champol, adjudant au 2^e régiment de spahis.

M. Altier, adjudant au 2^e régiment de spahis.

M. Massonnat, adjudant au 2^e régiment de spahis.

M. Gallais, adjudant au 3^e régiment de spahis.

Au grade de lieutenant indigène

M. Belhout, sous-lieutenant, hors cadres (police marocaine).

Au grade de sous-lieutenant indigène

M. Mohamed Ould Saïd, maréchal des logis au 2^e régiment de spahis.

M. Louza Toumi, maréchal des logis au 1^{er} régiment de spahis.

M. Sidi Tafieb, maréchal des logis au 1^{er} régiment de spahis.

M. Abdelkader Ould Mohamed, maréchal des logis au 2^e régiment de spahis.

M. Ben Chouka Abdelkader, maréchal des logis au 2^e régiment de spahis.

M. Chalem Ali ben Abdelkader, maréchal des logis au 2^e régiment de spahis.

M. Mimouni Medjoub, maréchal des logis au 1^{er} régiment de spahis.

MUTATIONS ET NOMINATIONS

Vétérinaires militaires. — Par décision ministérielle du 22 février 1915 :

M. Galland, vétérinaire-major de 1^{re} classe au service vétérinaire des troupes d'occupation du Maroc occidental, est classé hors cadres et maintenu au Maroc occidental.

M. Giraudet, vétérinaire-major de 2^e classe au 2^e régiment de spahis (Maroc oriental), est placé hors cadres et maintenu au Maroc oriental.

Par décret du Président de la République, en date du 22 février 1915, rendu sur le rapport du Ministre de la Guerre, sont nommés dans les cadres des vétérinaires militaires :

Au grade de vétérinaire-major de 2^e classe

(Choix.) M. Barlette (Henri), vétérinaire aide-major de 1^{re} classe, hors cadres, au Maroc occidental, en remplacement de M. T..., promu.

PROMOTIONS

Artillerie. — Par décret du Président de la République, en date du 22 février 1915, rendu sur le rapport du Ministre de la Guerre, sont promus aux grades ci-après :

Au grade de lieutenant-colonel

Le chef d'escadrons :

M. Brunet, 2^e régiment, en remplacement de M. Le Du..., promu.

Au grade de capitaine

Les lieutenants :

(Ancienneté.) M. Bonneville, 9^e groupe de campagne d'Afrique, en remplacement de M. Mesnil, promu.

(Ancienneté.) M. Bringuier, 23^e régiment, en remplacement de M. Balli, promu.

(Choix.) M. Ruault, 10^e groupe de campagne d'Afrique (Maroc), en remplacement de M. Picot, promu.

(Choix.) M. Bouilloux, 8^e groupe de campagne d'Afrique (Maroc) (emploi créé, loi du 15 avril 1914).

Infanterie coloniale. — Par décret en date du 22 février 1915, rendu sur le rapport du Ministre de la Guerre, ont été promus dans le corps de l'infanterie coloniale pour prendre rang de la date du présent décret :

Au grade de chef de bataillon

M. Berecki (Richard-Edouard-Léon), capitaine au 287^e régiment d'infanterie, en remplacement de M. Panet, tué à l'ennemi.

Au grade de capitaine

2^e tour (choix). M. Labonne (Roger-Henri), lieutenant du service des renseignements du Maroc, en remplacement de M. Cotten, promu.

1^{er} tour (ancienneté). M. de Saint-Julien (Jacques-Marie-Marcelin-Joseph), lieutenant au bataillon de marche du Maroc septentrional, en remplacement de M. Giboudeaux, placé en non-activité.

Artillerie coloniale. — Par décret, en date du 22 février 1915, rendu sur la proposition du Ministre de la Guerre, ont été promus ou nommés aux grades ci-après :

Au grade de colonel

M. Piquemal (Pierre-Elie-Ferdinand), lieutenant-colonel breveté à l'état-major particulier (état-major du commandement des troupes d'occupation du Maroc occidental), en remplacement de M. Nicole, promu. — Placé hors cadres.

Au grade de capitaine

(Ancienneté.) M. Versini (Antoine-François), lieutenant aux batteries d'artillerie coloniale au Maroc, en remplacement de M. Bergé (P.-H.), décédé des suites de blessure de guerre. — Maintenu au Maroc.

Relevé, depuis le début de la Guerre, des décorations et citations obtenues par les militaires du Corps d'Occupation du Maroc combattant sur le front en France.

MÉDAILLE MILITAIRE

Bakary Diallo, caporal au 7^e bataillon de tirailleurs sénégalais du Maroc (n^o matricule 3003) : le 3 novembre, blessé une première fois au bras, à la tête d'un groupe de volontaires qu'il dirigeait, a continué à entraîner vigoureusement ses hommes jusque sur le parapet d'une tranchée ennemie, où il a reçu une deuxième blessure grave.

Molai Yattara, soldat de 1^{re} classe au 7^e bataillon de tirailleurs sénégalais du Maroc (n^o matricule 11953) : le 29 octobre, faisant partie d'une patrouille chargée de reconnaître une tranchée ennemie, a donné l'exemple d'un grand courage en cherchant à pénétrer dans le réseau de fil de fer, malgré une blessure qu'il avait reçue, et ne s'est retiré que sur l'ordre de son chef.

Salah ben Mati, maoun du régiment de chasseurs indigènes (régiment Poymirau) : blessé au combat du 16 septembre. Blessé de nouveau le 24 novembre au soir, alors qu'il commandait un poste périlleux.

Mohammed ben Hadj, maoun du régiment de chasseurs indigènes (régiment Poymirau) : magnifique soldat, réputé parmi les chasseurs indigènes pour sa bravoure et son sang-froid. S'est maintes fois signalé au feu : blessé le 5 septembre, venait de rejoindre sa compagnie lorsqu'il a été de nouveau grièvement blessé, le 21 novembre au soir, à son poste de combat.

Mercié, caporal réserviste au 1^{er} régiment de chasseurs indigènes : a fait preuve de bravoure et d'énergie en maintenant les hommes à leur place sous une violente contre-attaque allemande par le feu ; a reçu une balle qui l'a traversé de part en part en ramenant un chasseur qui se repliait et ne s'est porté au poste de secours qu'après avoir fait parvenir son rapport au commandant de la compagnie.

Laboussine ben Abdallah, soldat de 2^e classe au 1^{er} régiment de chasseurs indigènes : blessé le 6 septembre 1914, n'a pas voulu quitter son rang. A été de nouveau blessé grièvement au cours du même combat. A donné le plus bel exemple de bravoure.

CITATIONS A L'ORDRE DE L'ARMÉE

1^{re} division du Maroc : a fait preuve de vaillance, bravoure, énergie, ténacité, aux combats des 6, 7, 8 et 9 septembre. Les résultats obtenus, comme aussi les pertes cruelles, mais glorieuses, qu'elle a subies en témoignent. Tous, zouaves, coloniaux, tirailleurs indigènes, ont fait d'une façon admirable leur devoir. (Ordre du 22 septembre 1914.)

Roux, chef d'escadron d'artillerie coloniale : au combat du 28 août 1914, chargé d'apporter l'ordre d'attaquer une position ennemie à un chef de bataillon qui venait d'être tué, s'est porté en tête du bataillon afin d'en mieux diriger l'attaque, conformément aux ordres donnés. A entraîné la troupe par son admirable énergie l'emmenant à la baïonnette jusqu'à quelques mètres des canons ennemis, devant lesquels il tombait mortellement frappé. (Ordre du 22 septembre 1914.)

Pernot, lieutenant-colonel d'infanterie coloniale : le 28 août, atteint de trois blessures au début de l'après-midi, a conservé le commandement de son régiment jusqu'à la fin de la journée. (Ordre du 22 septembre 1914.)

Villiet, capitaine d'infanterie coloniale : a fait preuve de belles qualités d'intelligence et de bravoure, notamment le 1^{er} septembre 1914, où, devant les tranchées qu'il commandait, les cadavres allemands se sont accumulés jusqu'à sept heures du soir. Tué à la tête de sa compagnie, le 7 septembre 1914, alors que, par une dernière charge à la baïonnette, il rejetait l'ennemi au dehors. (Ordre du 22 septembre 1914.)

Chéry, adjudant au 2^e régiment de tirailleurs indigènes de marche : a été mortellement blessé en suivant à la jumelle le réglage du tir de sa section sur l'infanterie allemande qui marchait à l'attaque après un bombardement très long et très vif. Avait fait preuve, depuis le début de la campagne, d'audace, de sang-froid et de réelles qualités de commandement.

Mirande, adjudant au 2^e régiment de tirailleurs indigènes de marche : le 16 septembre, à l'attaque d'un village, a fait preuve du plus grand sang-froid et ne s'est replié que lorsqu'il allait être cerné, après avoir infligé des pertes sérieuses aux fractions ennemies qui l'entouraient. Est bravement tombé, le 20 septembre, à la tête de sa section.

Cedon, lieutenant au 2^e régiment de tirailleurs indigènes de marche : depuis le début de la campagne, a fait preuve des plus belles qualités militaires et toujours donné à ses hommes l'exemple de l'énergie et du courage. Le 20 septembre 1914, a été grièvement blessé.

Camus, sergent major au 2^e régiment de tirailleurs indigènes de marche : au combat du 20 septembre 1914, a très énergiquement secondé l'adjudant commandant la compagnie ; blessé, est resté à la tête de sa section sans signaler sa blessure (une balle au bras) ni au médecin, ni au capitaine commandant le bataillon qui l'interrogeaient. A dû être évacué.

Barreyre, soldat de 1^{re} classe au régiment de zouaves Niessel : déjà cité au Maroc pour sa belle conduite au feu et a été proposé, le 24 septembre, pour une citation en raison de son courage ; le 11 octobre 1914, s'est porté au lever du jour, et pour la quatrième fois, sur une ferme qu'il savait occupée par l'ennemi. A été grièvement blessé au ventre et au bras gauche, s'est néanmoins traîné jusqu'à nos tranchées où il a donné avec le plus grand calme des renseignements utiles sur les positions occupées par l'ennemi.

Didot, sergent-fourrier au régiment de marche Niessel : s'est particulièrement distingué, comme agent de liaison, les 16 et 17 septembre, en portant des ordres sur la ligne de feu. A été blessé d'un éclat d'obus, le 17.

(Ordre du 25 octobre 1914.)

Brostra, capitaine au 1^{er} régiment de marche de la brigade d'infanterie du Maroc : adjoint au chef de corps, a déployé, le 16 septembre, le plus brillant courage en transmettant les ordres sous une grêle de projectiles. A été blessé mortellement à la fin de la journée.

Bounhadj, soldat au 7^e tirailleurs (2^e régiment de marche de la 3^e brigade d'infanterie du Maroc) : ayant reçu trois blessures de schrapnells, en entendant un camarade non blessé se plaindre, lui dit en arabe : « Sois donc courageux ». Puis, se tournant vers son lieutenant : « C'est pour le drapeau français, mon lieutenant, que je souffre ».

(Ordre du 5 novembre 1914.)

Richard d'Ivry, capitaine au régiment de chasseurs indigènes : le 5 septembre, attaquant à la tête de son bataillon un bois défendu par l'ennemi, et ayant été atteint d'une balle à la jambe, est monté à cheval pour continuer d'entraîner sa troupe à l'attaque, est glo-

rieusement tombé percé de plusieurs balles au delà de la première ligne allemande.

Hugo-Derville, capitaine au régiment de chasseurs indigènes : le 5 septembre, sa compagnie étant violemment contre-attaquée dans un bois où ils venaient de pénétrer, ayant lui-même la jambe brisée, continuait à genoux à rallier ses hommes et les a lancés à la baïonnette jusqu'au moment où il est tombé atteint mortellement de plusieurs coups.

Fernet, capitaine au régiment de chasseurs indigènes : mortellement atteint d'une balle dans le ventre, le 5 septembre, en conduisant sa compagnie à l'attaque, a voulu regagner seul le poste de secours, après avoir passé le commandement à son lieutenant et n'a consenti à se laisser panser qu'après ses hommes.

De Sartiges, capitaine au régiment de chasseurs indigènes : glorieusement tombé, le 5 septembre, en ramenant pour la troisième fois sa compagnie à l'assaut de la position ennemie.

Poyelle, sous-lieutenant au régiment de chasseurs indigènes : ayant pénétré avec sa section dans un bois tenu par l'ennemi, est glorieusement tombé après une lutte acharnée et après en avoir tué plusieurs de sa main.

Do Revel, sous-lieutenant au régiment de chasseurs indigènes : glorieusement tombé, le 11 septembre, à la tête de sa section qu'il entraînait dans un bel élan à l'attaque d'un village.

Huchet, adjudant au régiment de chasseurs indigènes : glorieusement tombé, à quelques mètres des tranchées ennemies, entraînant sa section dans un superbe élan.

Tessier, caporal au régiment de chasseurs indigènes : blessé le 5 septembre par un éclat d'obus, a voulu rester à la tête de sa troupe, où il a été mortellement atteint quelques instants après.

Wolff, capitaine au régiment de chasseurs indigènes : blessé assez grièvement le 6 septembre, est resté à la tête de sa compagnie, faisant preuve de la plus grande énergie, et ralliant des unités en désordre pour se porter à l'aide d'une artillerie momentanément en danger.

Vidal, caporal au régiment de chasseurs indigènes : le 5 septembre, blessé aux deux mains, est resté à son poste et a maintenu sa section à 100 mètres de l'ennemi sous un feu violent. Blessé une troisième fois au bras, a dû être emporté du champ de bataille.

Barbotteau, sergent français au régiment de chasseurs indigènes : le 5 septembre, au moment d'une violente contre-attaque ennemie sous un bois, est resté, bien que blessé, pour protéger jusqu'à la dernière extrémité le corps de son capitaine, ralliant ses hommes et faisant tête à l'assaillant ; a été blessé une deuxième fois d'une balle en plein corps.

Ali Ould Abbou, chasseur de 2^e classe au régiment de chasseurs indigènes : blessé, n'a pas voulu, au moment où sa compagnie se repliait devant des forces supérieures, abandonner son lieutenant mortellement atteint qui ne pouvait être emporté, après duquel il est resté toute la nuit.

Lieid ben Ahmed, chasseur au régiment de chasseurs indigènes : étant en sentinelle, le 16 septembre, pour surveiller l'ennemi, blessé assez gravement n'a pas voulu quitter son poste, continuant à observer sous une canonnade intense.

El Moktar ben Ahmed, clairon au régiment de chasseurs ind-

un homme blessé à cinquante mètres des tranchées ennemies, s'est offert spontanément pour aller le chercher : ayant reconnu que le blessé était mort, a néanmoins rapporté le fusil et les munitions.

Chergui ben Lahoussine, chasseur au régiment de chasseurs indigènes : le 5 septembre, s'est lancé avec une bravoure folle sur

une mitrailleuse ennemie, a transpercé de sa baïonnette un officier qui l'ajustait avec son revolver, est tombé aussitôt après atteint de deux blessures.

Luciani, capitaine au régiment mixte colonial : blessé à la tête, le 11 octobre 1914, lors de l'attaque d'un bois, au moment où il se portait vaillamment en avant sous un feu violent pour entraîner sa compagnie.

Arnaud, capitaine au régiment mixte colonial : pour la bravoure dont il a fait preuve dans toutes les opérations auxquelles il a pris part comme commandant la 2^e compagnie du 12^e bataillon sénégalais, et en particulier, le 11 octobre à l'attaque d'un bois, où il est tombé mortellement frappé au moment où, marchant à la tête de sa compagnie, sous un feu très violent, il l'entraînait vaillamment à l'assaut.

Peron, sous-lieutenant à titre temporaire au régiment mixte colonial : a conduit à l'attaque d'un bois, le 11 octobre 1914, et a été mortellement blessé.

Pitré, adjudant-chef au régiment mixte colonial : a été grièvement blessé d'une balle au menton et à l'épaule, le 11 octobre 1914, lors de l'attaque d'un bois, au moment où il se portait bravement en avant, sous un feu violent, pour entraîner sa section. (Ordre du 29 octobre 1914.)

Bakary Diaria, sergent au régiment mixte colonial : a toujours fait preuve, depuis le début de la campagne, d'une grande bravoure ; le 11 octobre, à l'attaque d'un bois, a commandé avec beaucoup d'audace, de sang-froid et d'habileté, sa demi-section. A réussi avec quelques hommes, sous un feu très violent, à se rapprocher de très près des tranchées allemandes et a rapporté des renseignements intéressants sur l'ennemi. (Ordre du 29 octobre 1914.)

Coup, chef de bataillon au 7^e bataillon colonial : tombé glorieusement, le 28 août, en contre-attaquant l'ennemi à la tête de son bataillon.

Oarely, chef de bataillon, commandant le régiment mixte colonial : grièvement blessé, le 30 août, en conduisant avec la plus grande énergie les attaques de son bataillon.

Vincent, chef de bataillon au 6^e bataillon colonial : grièvement blessé, le 30 août, en s'efforçant de faire progresser une attaque momentanément enrayée.

Marabail, capitaine au 6^e bataillon colonial : a reçu trois blessures à la tête de sa compagnie, le 30 août.

Broc d'Hotelans, capitaine au régiment mixte colonial : mortellement blessé, le 1^{er} septembre, en tête de sa compagnie à laquelle, depuis plusieurs heures, il donnait, sous un feu intense de l'ennemi, l'exemple du calme et du courage. (Ordre du 29 octobre 1914.)

Bouchaïb ben Amart, chasseur au régiment de chasseurs indigènes : sa compagnie obligée de se replier sous un feu violent, est revenu chercher son lieutenant grièvement blessé et a été blessé lui-même en l'emportant.

Ahmed ben Ayachi, chasseur au régiment de chasseurs indigènes : le 11 septembre, dans un combat de rues, s'est offert pour enfoncer la porte d'un réduit solidement tenu par l'ennemi : a été grièvement blessé au moment où il se précipitait le premier dans la place.

Djilali ben Ahmed, maoun au régiment de tirailleurs indigènes : le 1^{er} septembre, s'est précipité tête baissée sur les tran-

chées allemandes. Bien que blessé et sa section ayant été pour ainsi dire anéantie, a pu rallier une unité du corps voisin avec lequel il a continué à faire le coup de feu.

(Ordre du 2 décembre 1914.)

Mazoyer, sergent au régiment de chasseurs indigènes : a fait preuve, pendant le bombardement d'un village et l'attaque de ce village, de la plus grande bravoure ; a soutenu par son entrain le moral de ses hommes, a été blessé mortellement à son poste de combat. (Ordre du 2 décembre 1914.)

Saïd ben Bakkari, mokadem du régiment de chasseurs indigènes : les tranchées occupées par sa section étant bouleversées par les torpilles, a fait preuve du plus beau sang-froid. Renversé à un moment donné par la terre projetée, et, contusionné, a continué à prendre les meilleures dispositions pour éviter des pertes à ses hommes, tout en assurant la surveillance de l'ennemi.

Bouazza ben Abbou, chasseur de 1^{re} classe au régiment de chasseurs indigènes : a fait preuve du plus grand courage et d'un réel mépris du danger, sous un bombardement violent, au poste le plus exposé, il encourageait ses camarades en plaisantant avec eux.

El Matti ben Mohammed, maoun au régiment de chasseurs indigènes : étant chef de poste d'écoute de trois hommes, a fait face à un détachement d'une quinzaine d'Allemands qui cherchaient à forcer le passage. Les a contraints de se replier, abandonnant un tué, qu'il est allé chercher et qu'il a ramené avec son arme.

Bateau, soldat infirmier français du régiment de chasseurs indigènes : se rendant, sous un bombardement violent, près d'un blessé pour l'amener au poste de secours, a été renversé et blessé par un obus dont les éclats ont déchiré ses vêtements et brisé le brancard qu'il portait. A néanmoins poursuivi sa tâche et rapporté son blessé au poste de secours, où il ne s'est fait panser lui-même qu'après les autres blessés.

(Ordre du 2 décembre 1914.)

Panquillot, lieutenant au régiment de marche des chasseurs indigènes : ayant pris le commandement de l'escadron après une grave blessure du capitaine, a été blessé en organisant, sous le feu, la défense d'un point conquis par l'escadron.

Davenne, lieutenant au régiment de marche de chasseurs indigènes :

Brick ben Kaddour, caïd-mia au régiment de marche de chasseurs indigènes.

Tombés glorieusement à la tête de leur peloton, le 18 octobre, à l'attaque d'un château.

Mohamed ben Frir, cavalier au régiment de marche de chasseurs indigènes :

Salah ben Mohamed, cavalier au régiment de marche de chasseurs indigènes.

Bien qu'assez sérieusement blessés à la jambe, n'ont pas voulu quitter la ligne de feu et ont fait preuve d'une extrême énergie en continuant à combattre

(Ordre du 1^{er} décembre 1914.)

(A suivre.)

PARTIE NON OFFICIELLE

SITUATION POLITIQUE ET MILITAIRE DU MAROC
à la date du 6 Mars 1915.

Aucun événement notable n'est à relever dans la situation politique et militaire de la semaine écoulée.

Dans la Région de Taza-Fez, on signale toujours de nombreuses allées et venues de miads des tribus insoumises cherchant, mais jusqu'ici sans aucun résultat, un terrain d'entente en vue d'une action contre un de nos postes. Le Chenguitti parcourt actuellement les fractions Branès en vue d'y entretenir une excitation qu'il voudrait faire plus hostile à notre égard. Une reconnaissance exécutée par une partie des troupes de la garnison de Taza et dans la région Est de la ville, s'est déroulée sans incident.

Région Tadla-Zaïon. — Un certain nombre d'insoumis, avec leurs troupeaux, étant passés sur la rive droite de l'oued Oum Rebia pour venir occuper les pâturages entre Mrirt et Khénifra, le groupe mobile des Beni M'guil, sous les ordres du Lieutenant-Colonel DÉRIGOIN, s'est porté d'Ito sur Mrirt avec la mission de les en déloger s'ils ne voulaient pas faire leur soumission. Le 3 mars, il a effectué une sortie dans la direction de Khénifra et a chassé devant lui des groupes de cavaliers et piétons qui se sont enfuis avec leurs troupeaux sans essayer de résister. A son retour, à Lias, le groupe DÉRIGOIN, suivi par quelques isolés, a eu deux goumiers tués et deux blessés légèrement. Le groupe mobile du Tadla, concentré à Khénifra sous les ordres du Colonel DUPLESSIS, a coopéré à ce mouvement en se portant le même jour, par la rive gauche de l'oued Oum Rebia, à une dizaine de kilomètres au Nord de Khénifra. Le Colonel DUPLESSIS qui, à l'aller, avait trouvé le pays vide, fut, au retour, assailli par des groupes nombreux et agressifs ; grâce à une vigoureuse action de nos troupes, l'ennemi fut repoussé avec des pertes sérieuses. De notre côté, nous n'avons eu qu'un tué et huit blessés.

Région de Marrakech. — Le mouvement de soumission provoqué par l'action heureuse du Pacha de Taroudant sur les Chtouka, va en s'accroissant dans la région de Fizin, où plusieurs groupements ont adressé une demande d'aman au représentant du Maghzen, le Pacha BEN DAHAR.

EL HIBA est, dans la haute montagne, en quête d'une hospitalité que les tribus ne paraissent pas disposées à lui donner.

La lutte contre les sauterelles est activement menée dans la région de Marrakech et de territoire Doukkala-Abda. Elle est également commencée dans le Sud de la Chaouïa, où les acridiens ont fait leur apparition.

SERVICES DE L'AGRICULTURE

La situation agricole au 1^{er} mars 1915

Le mois de février a été sensiblement plus chaud que le mois précédent, sauf dans les Doukkala-Abda, où la température a été humide et pluvieuse, et dans la région de Marrakech, où l'on a noté de fréquentes gelées blanches.

Les pluies ont été peu abondantes ; on signale toutefois dans le Gharb des chutes d'eau importantes qui ont fait déborder les oueds.

La végétation naturelle est partout très fournie, et dans les terres légères elle est particulièrement avancée. Beaucoup de légumineuses : trèfle, vesces, luzerne, sulla, etc. Les graminées atteignent 75 centimètres de hauteur dans les environs de Marrakech.

L'état des animaux domestiques se ressent de cette abondance ; les troupeaux se présentent actuellement dans un état d'entretien sensiblement supérieur à celui dans lequel ils se trouvaient l'année dernière à la même époque. Le vêlage et l'agnelage s'effectuent dans d'excellentes conditions ; on ne signale pas d'épizooties. Les cours du bétail sont, en conséquence, plus élevés que jamais.

Le soleil a rendu leur vigueur aux orges que l'excès d'humidité avait fait jaunir dans maintes régions ; elles commencent à épier dans le Sud. Les blés ont belle apparence.

Dans le Sud et le centre, les semailles de sorgho, de maïs, de pois chiches, sont déjà effectuées ; dans le Nord, les labours préparatoires se terminent actuellement.

Les fèves, le lin, le cumin, le fenu-grec, les pommes de terre évoluent normalement. Les cultures maraîchères sont en plein rendement.

La récolte d'oranges se continue dans le Nord ; les arbres fruitiers sont en fleurs partout. Dans les Doukkala, les indigènes procèdent à des plantations assez importantes de vignes et d'amandiers.

L'année agricole s'annoncerait donc sous les plus heureux auspices, si des vols de sauterelles très importants ne causaient aux agriculteurs de graves appréhensions. Des Abda, le Cercle des Rehamna, le Cercle de Settat sont actuellement envahis par les redoutables insectes qui ont déjà causé un notable préjudice aux cultures de céréales de ces régions et particulièrement aux blés. Les lieux de ponte ont été repérés avec le plus grand soin, et la population est occupée, sous les ordres de l'autorité locale, à détruire le plus grand nombre d'œufs possible. Toutes les mesures sont prises en vue de combattre vigoureusement les criquets dès leur éclosion.

DIRECTION DES TRAVAUX MILITAIRES

Note sommaire sur les travaux en cours

I. — TRAVAUX DE FORTIFICATION, CASERNEMENTS, PISTES, ETC.

SUBDIVISION DE CASABLANCA

Casablanca. — Au Camp n° 1, on construit un mur de clôture sur une partie de l'infirmerie-ambulance.

Au Camp n° 2, le mur de soutènement dans la partie Sud du Camp est terminé.

Au Camp n° 4, on a terminé les deux dernières baraques-abris du Camp et les lavabos du Camp des Isolés. On a amené l'eau et construit des lavabos au Camp de la section de marche des infirmiers et au Camp des Compagnies Télégraphiques. On a construit la salle de douches des détenus à la prison militaire et commencé un lavoir.

Au Camp Espagnol, on a terminé l'adduction d'eau et la pose de bornes-fontaines, bouchés à incendie, branchement d'égout pour l'écoulement des eaux usées et superficielles.

Au Fort Ihler, on a construit un magasin à munitions et cinq latrines, commencé l'aménagement d'une infirmerie pour les Sénégalais et terminé les abris-cuisines.

Au Camp d'Aviation, on a commencé des abris-cuisines, démonté et emballé deux hangars d'aviation, aménagé une infirmerie avec salle de visite pour les Sénégalais, continué le forage de deux puits.

A l'Hôpital Militaire, on a commencé la construction de l'atelier de repassage ; on a continué l'égout collecteur et le remblai de la partie Nord-Ouest de l'Hôpital. L'égout-collecteur et l'installation de la pharmacie sont terminés.

Au Lazaret d'El Hank, on a commencé l'installation de lavabos, d'un moteur et d'une pompe, planté environ 300 arbres et plus de 1.000 arbustes, continué le badigeon et la peinture des pavillons.

Aux Services de l'Artillerie et de la Remonte, on a terminé les remblais intérieurs et le cassis pavé du bâtiment L, commencé et terminé le drain du même bâtiment, terminé le badigeon du bâtiment K. Au bâtiment D, on a commencé et terminé le plancher du premier étage, les escaliers et les linteaux, terminé la maçonnerie en élévation du rez-de-chaussée. Au bâtiment E, on a commencé le coffrage du plancher en béton armé, commencé et terminé la maçonnerie en élévation du rez-de-chaussée, les linteaux et le chaînage en béton armé.

Mazagan. — On a continué les travaux concernant le magasin à munitions, les bains-douches, les filtres, une salle de visite, un séchoir au Camp Requiston et les travaux de l'infirmerie-vétérinaire.

Safi. — On a continué le chemin d'accès au Camp. On continue les lavabos, écuries, buanderie, abreuvoir, lavoir et séchoir au Camp baraqué. On a pavé les écuries et construit des mangeoires au Camp Desroziers.

Sidi Ali. — On a refait la terrasse du bâtiment des Officiers au Camp de Sidi Ali.

SUBDIVISION DE TADLA-ZAIAN

Casbah-Tadla. — On a continué les baraques d'Officiers, les magasins aux vivres et aux farines et la construction des bains-douches. On a terminé les locaux disciplinaires et les magasins d'habillement et du campement.

Oulmès. — On a remplacé le réseau Brun et creusé des fossés. On a commencé le bâtiment A 3 et les écuries E 4. On a entouré l'infirmerie d'une barrière et aménagé une écurie pour quatre étalons. Les écuries E sont terminées.

Merzaga. — On a terminé la réfection du mur de fortification.

Camp Marchand. — On a commencé la construction de locaux disciplinaires et d'une paneterie.

SUBDIVISION DE RABAT

Rabat-Salé. — Au Camp Garnier, on continue la construction du baraquement des Officiers, le casernement des T. M. et l'écurie E 4. On a achevé l'écurie E 3, le dépôt de remonte, deux cuisines de troupe et lavoirs. Le Cercle des soldats et les locaux d'entrée sont en voie d'achèvement.

A Rabat-Ville, on poursuit l'exécution de l'entrée du Dar Ghazi. Le casernement de la Garde Chérifienne est achevé.

A l'Hôpital Marie-Feuillet, le logement du Médecin Chef et l'Institut Vaccinogène sont achevés, ainsi que la clôture de l'Hôpital.

Kenitra. — On construit deux magasins à farine, un lavoir, un séchoir et une buanderie. On a cimenté 8 magasins du Service des Subsistances. Une salle de visite et le logement du médecin sont en construction.

Dar Bel Hamri. — On construit une infirmerie-ambulance d'évacuation.

N'Kreïla. — Réfection des écuries. On continue les travaux d'élévation d'un bâtiment en maçonnerie pour le Service des Renseignements.

Souk el Had Kourt. — Le passage de l'oued Taine fortement détérioré par les pluies, a de nouveau été aménagé.

Mechra Bel Ksiri. — Réfection de la piste de Ksiri à Souk el Arba, à la traversée de la Merdja.

Tiflet. — Le pont sur l'oued Tiflet, emporté par la crue, a été remis en état.

SUBDIVISION DE MEKNES

Meknès. — La maçonnerie et les murs du pavillon pour la cavalerie marocaine est élevée jusqu'à la partie supérieure des portes et des fenêtres ; on construit les cloisons intérieures de l'armurerie, on fait le damage du sol à l'intérieur des plafonds ; on pose la menuiserie et la vitrerie.

Au Quartier Général, on construit un bâtiment destiné aux bureaux du Commandement Général des Régions de Fez et de Meknès.

Les murs en élévation des écuries et magasin à fourrages de l'infirmerie-vétérinaire sont terminés. Moulage des linteaux en ciment armé et exécution des murs en élévation du bureau du vétérinaire. Les fondations du poste de la porte *Cuny* sont terminées. La construction d'un hangar pour le campement est terminée. La mise en place de la charpente du hangar à bestiaux a été effectuée. On a bétonné le sol de la boucherie de garnison. L'implantation du pavillon central de l'Hôpital militaire est effectuée.

El Hadjeb. — On construit un pont de 100 mètres environ de la Kasbah sur la piste de Fez. On a entrepris les fondations de l'abattoir. La construction d'une écurie pour les mulets de la Compagnie territoriale est terminée.

Agourai. — Plafonnage de l'infirmerie-ambulance et construction de 5 murettes de marabouts.

Dar Caïd Ito. — Construction de petits bâtiments pour le logement des Officiers. On a commencé le prolongement du parc à bétail ; continuation de la construction d'une infirmerie-ambulance, enduits de crépis et bétonnage pour le dallage d'un bâtiment de 23 m. 50 x 7 m.

Ifrane. — Construction de locaux pour l'infirmerie.

Tigrigra. — Reconstruction du mur d'enceinte.

Lias. — Aménagement de la piste d'Ito et de M'Rirt. On a commencé l'installation d'un filtre pour le service des troupes. En voie de construction la salle de visite, le logement du médecin et vestiaire. Les locaux destinés aux malades sont terminés.

M'Rirt. — Le parapet provisoire du front Ouest du réduit a été remplacé par un mur d'enceinte crénelé et maçonné au mortier d'argile sur 45 mètres de long. Continuation des travaux de construction de différentes baraques affectées au Service des troupes et du bâtiment du Service de l'Intendance. Achèvement du bâtiment affecté au Service de Santé.

Redoute : on a remplacé le parapet provisoire du front Sud par un mur d'enceinte crénelé et maçonné au mortier d'argile sur une longueur de 60 mètres. On a construit six nouvelles murettes pour marabouts.

SUBDIVISION DE FEZ

Fez. — On a terminé la maçonnerie, les terrasses et posé la première couche d'enduit du poste de police à Bab Lahmer. On a terminé la maçonnerie en béton de l'abreuvoir de Bab Ségma. On a fait une toiture en tôle au-dessus de la cage de l'escalier du Bordj Nord.

Pistes : on a exécuté divers travaux de drainage, d'empièchement, de rechargement et améliorations diverses sur les routes de Fez à Tissa, de Dar Méharès, de Fez au Camp de Dar Debibagh.

Fez-Ville. — L'aménagement des latrines au bureau de Dar Tazi est terminé. On a terminé l'aménagement de 5 casemates pour le logement du personnel du Conseil de Guerre. Aménagement d'une casemate pour cuisine des Officiers du Conseil de Guerre.

On a commencé une laverie pour la cuisine de l'Hôpital Auvert.

Installation d'un vestiaire à l'infirmerie de Dar Debibagh.

Camp de Dar Méharès. — On continue la construction des bâtiments de troupe du quartier d'Artillerie ; le bâtiment de troupe B est complètement terminé. Pour les cuisines et les latrines, le gros œuvre est terminé. De même pour le pavillon des Officiers (pavillon A).

Dar Debibagh. — On a terminé l'écurie du convoi n° 1 ; l'exécution des baraquements du Train se poursuit.

Au *Poste d'Anocour*, on a terminé le logement destiné au vaguesmestre d'étapes, le bâtiment pour bureau de compagnie, le bâtiment pour poste de garde, les pavages des locaux de troupe et des écuries de l'Artillerie. On construit un abri pour le bétail, un logement pour les mulets d'infanterie.

Au *Poste de Koudiat el Biod*, on a terminé les cuisines de troupe, les popotes d'Officiers et de sous-officiers, abri pour forge et matériel ; la boulangerie et le four en briques sont en cours ; construction d'un blockhaus pour mitrailleuses ; construction de l'enceinte du nouveau poste ; réfection et renforcement des parapets ; établissement de réseaux de fils de fer et réseaux Brun ; empièchement de la route des convois et de la plupart des allées du Camp.

SUBDIVISION DE MARRAKECH

Marrakech. — On continue les travaux d'amélioration en alimentation en eau du Camp et du réduit. On a creusé deux puits dans le réduit et curé des seguias et ghettaras ; on poursuit l'établissement du réseau de routes du Camp. Pour le service des troupes : construction de latrines. On continue la construction du pavillon pour malades et d'un local pour la désinfection.

A *Mogador*, le mur de clôture du Camp Luverger est terminé, sauf les enduits. Les travaux du bâtiment de l'infirmerie-ambulance, bains-douches se continuent, ainsi que ceux de l'infirmerie-vétérinaire dont les fondations de la face Nord sont arrivées à la cote 4.50 et la maçonnerie des fouilles à la cote 6.60.

A *El Kelaa*, réfection, en plusieurs points, de l'enceinte du Camp.

Sont achevées : la baraque destinée au cadre du 2° Goum, la canalisation d'eau potable, la cuisine de la troupe.

Divers travaux sont en cours d'exécution : couverture de la grande baraque destinée à la section d'Européens, canalisation pour recueillir les eaux stagnantes au Sud du

Camp, construction d'une écurie pour les mulets de la section de réserve, dallage du sol du magasin à munitions, peinture des portes, fenêtres et boiseries de l'Infirmierie du poste.

A *Agadir*, on a continué les travaux des murs d'enceinte du Camp de Founti. On a procédé à la confection et à la mise en place de la porte Sud-Ouest du Camp ; réparation et reprises de maçonnerie à l'intérieur des murs d'enceinte de la Casbah d'Agadir.

Les travaux de construction du troisième bâtiment de l'ambulance sont toujours en cours.

II. — CHEMINS DE FER

Casablanca-Rabat (90 klm.). — Il a été transporté dans le sens de Casablanca à Rabat 1.668 voyageurs et 1.417 tonnes de marchandises, et, en sens inverse, 3.678 voyageurs et 364 tonnes de marchandises.

Casablanca-Ber Rechid (40 klm.). — Il a été transporté dans le sens de Casablanca à Ber Rechid 801 voyageurs et 1.370 tonnes de marchandises, et, en sens inverse, 460 voyageurs et 797 tonnes de marchandises.

Le personnel employé sur ces deux sections (au total 130 klm.) comprend 167 Européens et 440 indigènes.

Salé-Kénitra (35 klm.). — Il a été transporté dans le sens de Salé à Kénitra 1.427 voyageurs et 597 tonnes de marchandises, et, en sens inverse, 1.562 voyageurs et 518 tonnes de marchandises.

Kénitra-Dar Bel Hamri (67 klm.). — Il a été transporté dans le sens de Kénitra à Dar Bel Hamri 1.176 voyageurs et 3.422 tonnes de marchandises, et, en sens inverse, 1.194 voyageurs et 601 tonnes de marchandises.

Dar Bel Hamri-Meknès (79 klm.). — Il a été transporté dans le sens de Dar Bel Hamri à Meknès 783 voyageurs et 2.196 tonnes de marchandises, et, en sens inverse, 611 voyageurs et 146 tonnes de marchandises.

Le personnel employé sur ces trois sections (au total 181 klm.) comprend 197 Européens et 643 indigènes.

Sections en construction

1° *Ber Rechid-Bou Laouane et prolongement*. — La voie atteint le klm. 119.036 (kilométrée sur la ligne Rabat-Casablanca-Marrakech, de l'origine Rabat), culée de départ du pont sur l'Oum er Rebia.

La plateforme est achevée jusqu'au klm. 143.500. Le montage du pont de Bou Laouane est terminé. Des puits sont en cours de forage aux klm. 100, 110 et 120.

Il est employé par le chemin de fer 33 Européens et 104 indigènes ; par les entrepreneurs, 26 Européens et 241 indigènes.

2° *Meknès-Fez (64 klm. 506)*. — La voie atteint le klm. 245.750 (gare de Fez, kilométrage compté sur Salé-Fez, de l'origine Salé) ; le pont métallique de l'oued Fez

est en construction. Un puits est en construction à Oued N'ja. On procède à la captation d'une source à Aïn Chkeff. Le ballastage de la voie est terminé et l'exploitation sommaire est organisée depuis le 21 février.

Il est employé par le chemin de fer 49 Européens et 600 indigènes ; par les entrepreneurs, 33 Européens, 450 indigènes et 500 Allemands prisonniers de guerre.

III. — SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE

Dans le secteur de *Rabat*, on a déplacé la ligne téléphonique de la Maison de Convalescence de Salé. On a procédé à la couverture du hangar à Salé, refait la rame Salé-Fez et la rame Casablanca.

Dans le secteur de *Meknès*, on a achevé la ligne Ho-Azrou.

Dans le secteur de *Marrakech*, on a fait la réinstallation complète du central téléphonique de la ville, réfectionné les lignes téléphoniques et télégraphiques du Mellah à la Recette.

Dans le secteur de *Casablanca*, on a construit la ligne Seltat-Port Loubet, la ligne des Services Municipaux à Casablanca et la rame téléphonique Central Chérifien aux Services Municipaux. On a continué les travaux de la rame Casablanca-Aviation. On a procédé à la revision de la ligne téléphonique des chemins de fer, de la ligne du chemin de fer Casablanca-Rabat et de la ligne Casablanca-Ber Rechid. On a installé un poste téléphonique au klm. 80 sur la ligne du chemin de fer Ber Rechid-Bou Laouane.

Le Service a assuré la transmission de 2.093.442 mots par T. E., de 140.118 mots par T. S. F. et de 69.268 mots par T. O.

IV. — TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LE MAROC ORIENTAL

REGION NORD

A *Oudjda*, divers aménagements ont été effectués au Quartier Général et dans les bureaux de l'Etat-Major. On a construit un mur de clôture au petit Etat-Major, un lavoir et un séchoir pour les hommes du petit Etat-Major (Casbah).

Les bâtiments de la Poste, de la Trésorerie aux Armées et le local servant d'abri au moteur utilisé pour l'alimentation en eau du camp ont été prolongés.

Une chambre de troupes a été cloisonnée à l'effet d'obtenir des bureaux pour le groupe d'Artillerie.

On construit des baraques, écuries, cour de saillie et abreuvoir pour le Service de la Remonte et des Haras. On s'occupe de la réfection de l'empierrement de différentes rues du Camp.

A *Taourirt*, on a établi une plateforme d'artillerie et divers remblais. On a entrepris le dégagement du bâtiment central de l'Hôpital et de la baraque des sapeurs télégraphistes.

RÉGION SUD

Poste de *Bou Denib*. — On a entrepris la construction d'un hangar et de locaux fermés pour la lessiveuse et l'étuve de désinfection. Les latrines situées près de la caserne A ont été transférées contre le mur d'enceinte. On refait les enduits extérieurs des baraques.

Poste de *Bou Aman*. — On s'occupe de la réfection d'enduits de baraques et du mur d'enceinte.

TÉLÉGRAPHIE

Les communications téléphoniques à Oudjda et dans les postes des Beni Snassen ont été améliorées. On a installé des petits postes dans les bordjs de la voie ferrée. Un deuxième alternateur a été installé et mis en service au poste de T. S. F. de Taourirt.

CHEMINS DE FER

De *Zoudj el Beghal à Oudjda (15 klm.)*. — Les travaux

de transformation en voie normale de la voie de 1 m. 055 entre El Hedado et Oudjda, sont poussés activement ; les terrassements relatifs à l'élargissement de la plateforme sont presque terminés. Les ouvrages d'art sont en cours de transformation. La plateforme est prête à recevoir la voie normale. Cette opération pourra s'effectuer dès que les traverses seront approvisionnées.

D'Oudjda à Taza (voie de 0 m. 60' — La section Oudjda-Guercif est ouverte au service public (voyageurs et bagages) depuis le 15 janvier.

On a continué la construction du blockhaus de Chreig (klm. 125). La voie est posée et le ballastage achevé jusqu'à la station d'Aghbal (klm. 214.800). Les travaux d'infrastructure sont en cours depuis cette dernière station jusqu'au poste de Bou Ladjeraf (klm. 220). Les études définitives sont terminées jusqu'au klm. 230 (gare de Taza).

ANNONCES

La Direction du « Bulletin Officiel » décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

Annonces judiciaires, administratives et légales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Troupes d'Occupation
du Maroc OccidentalService
des Subsistances Militaires

AVIS AU PUBLIC

Le MARDI 30 MARS 1915, à 15 heures, il sera procédé à la 1^{re} Sous-Intendance Militaire de Casablanca, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, de la fourniture de :

- 1.000 quintaux métriques de haricots ;
- 500 quintaux métriques de pois cassés ;
- 500 quintaux métriques de lentilles ;
- 200 quintaux métriques de conserves de légumes verts (petits pois : 100 quintaux, haricots verts : 100 quintaux) ;
- 4.000 hectolitres de vin ;

à livrer dans les magasins du Service des Subsistances Militaires de Casablanca.

Les offres ne devront pas être inférieures à :

- 200 quintaux métriques pour les haricots ;
- 100 quintaux métriques pour les pois cassés et les lentilles ;
- 50 quintaux métriques pour les conserves de légumes verts ;
- 400 hectolitres pour le vin.

Les échantillons de vin à livrer devront parvenir à l'Officier d'Administration gestionnaire du Magasin Central des Subsistances militaires à Casablanca, pour le 23 MARS 1915, au plus tard.

Le cahier des charges régissant la fourniture est déposé dans les bureaux des Sous-Intendants Militaires chargés du Service des Subsistances à Casablanca, Alger, Oran, Paris, Marseille, Bordeaux et Nantes, où les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

En cas d'insuccès de l'adjudication, et le cas échéant du concours exécutif, la réadjudication aura lieu sans nouvel avis le MARDI 13 AVRIL 1915, aux lieu et heure sus-indiqués.

Pour tous autres renseignements, s'adresser au Sous-Intendant Militaire du 1^{er} service à Casablanca.

SECRETARIAT-GREFFE
DU TRIBUNAL CIVIL DE PREMIÈRE
INSTANCE DE CASABLANCA

VENTE
aux enchères publiques

A la requête de Monsieur Armand ALACCHI, Secrétaire-Greffier près le Tribunal Civil de première Instance de Casablanca, agissant es-qualité et en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par Monsieur le Président du Tribunal

Civil de première Instance de Casablanca, le 1^{er} Mars 1915

Il sera procédé à Casablanca, le MERCREDI 10 MARS 1915, à deux heures du soir, devant un immeuble sis rue du Commandant-Provost, n° 80, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur ;

De : conserves alimentaires, savons, articles de bazars, lait condensé, objets divers.

La vente aura lieu au comptant, et l'acquéreur devra immédiatement prendre livraison sous peine de folle enchère.

L'adjudicataire devra également verser, entre les mains du Secrétaire-Greffier qui procédera à la vente, 5 % en sus de son prix d'adjudication.

Casablanca, le 1^{er} Mars 1915.

Le Secrétaire-Greffier en Chef
NERRIÈRE.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE
DE CASABLANCA

Réunion des Faillites et Liquidations Judiciaires du VEM-DREDI 12 MARS 1915, à 10 heures du matin.

Liquidation judiciaire Miguel ADROBAU, négociant à Casablanca ; M. GAVENS, liquidateur ; première vérification des créances.

Liquidation judiciaire MOHAMED BENOUBOU, négociant à Casablanca ; M. MESSICA, liquidateur ; réunion pour examen de la situation.

Faillite Javier SALAS, ex-négociant à Rabat ; M. ALACCHI, syndic ; deuxième vérification des créances.

Liquidation judiciaire Abraham AZOULAY, négociant à Casablanca ; M. ALACCHI, syndic ; première vérification des créances.

Liquidation judiciaire Bernard DUCASSE, négociant à

Casablanca ; M. ALACCHI, sieur le Président du Tribunal syndic ; deuxième vérification des créances.

Liquidation judiciaire ABDELMEJID BENNIS, négociant à Casablanca ; M. ALACCHI, syndic ; concordat ou état d'union.

Casablanca, le 3 Mars 1915.
Pour le Secrétaire-Greffier en Chef,
DEMOULIN.

SECRETARIAT-GREFFE
DU TRIBUNAL CIVIL DE PREMIÈRE
INSTANCE DE CASABLANCA

**VENTE
aux enchères publiques**

A la requête de Monsieur Armand ALACCHI, Secrétaire-Greffier près le Tribunal Civil de première Instance de Casablanca, agissant *ès-qualité* et en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par Mon-

Civil de Casablanca, le 6 Mars 1915.

Il sera procédé le 18 MARS 1915, à deux heures du soir, devant un immeuble sis rue de Tanger, Maison MOUILLOT, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur.

De : montres, accessoires d'horlogerie, articles de bijouterie, d'horlogerie et d'électricité, bijoux divers, objets mobiliers, etc.

La vente aura lieu au comptant, et l'acquéreur devra immédiatement prendre livraison sous peine de folle enchère.

L'adjudicataire devra également verser, entre les mains du Secrétaire-Greffier qui procédera à la vente, 5 % en sus de son prix d'adjudication.

Casablanca, le 6 Mars 1915.

Le Secrétaire-Greffier en Chef,
NERRIÈRE.

AVIS

Par acte sous-seing privé en date du 8 février 1915, M. VIOROLO Francisco, demeurant à Meknès, a vendu à M. Jean LASSALLE, demeurant à Casablanca, deux équipages composés de dix mulets harnachés et de deux charrettes.

Pour oppositions, s'adresser à M. J. LASSALLE, Casablanca.

AVIS

Par acte sous-seing privé en date du 13 février 1915, M. LAUGIER, demeurant à Kenitra, a vendu à M. LASSALLE un équipage complet.

Pour oppositions, s'adresser à M. J. LASSALLE, Casablanca.

ENTREPRISE
de
Charpente & Menuiserie

PLANS et DEVIS
: : sur demande : :

GUIGNARD & C^{ie}

Avenue de Casablanca
: : Près le Palmarium : :
: : RABAT : :

Banque d'Etat du Maroc

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège Social : TANGER

AGENCES :

Casablanca, Larache, Mazagan
Mogador, Rabat, Oudjda, Saffi

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 75.000.000 de francs

FONDÉE EN 1881

Siège Social : ALGER - Siège central : PARIS, 43, Rue Cambon
54 Succursales et Agences en France, Algérie et Tunisie

AU MAROC : TANGER, CASABLANCA, FEZ, MAZAGAN, MOGADOR, OUDJDA, RABAT, SAFFI, MARRAKECH.

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE

Prêts fonciers — Ordres de Bourse — Location de coffres-forts — Change de Monnaies — Dépôts et Virements de Fonds — Escompte de papier — Encaissements — Ouverture de Crédit.

COFFRES-FORTS FICHET

La Maison FICHET, de Paris, a l'honneur d'informer son honorable clientèle qu'un contre-maître de la Maison sera de passage à Rabat dans le courant d'Avril et qu'il se tiendra à la disposition du public pour tous montages, réparations, ouvertures, etc.

Demander le Catalogue de la Maison

J. ROBIC, Agent à Rabat